



# COMMUNIQUÉ

D I F F U S I O N I M M É D I A T E

*Le plan vert du gouvernement québécois :*

## **DE BONNES INTENTIONS MAIS UN DÉLAI DE PLUSIEURS ANNÉES AVANT DE PASSER AUX ACTES**

Rimouski, 26 novembre 2004 – Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent réagit positivement au dépôt du Plan de développement durable du Québec (plan vert), un avant-projet de loi présenté hier par le ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair. Le ministre a rendu publics également la Stratégie et le Plan d'action québécois 2004-2007 sur la diversité biologique. Le projet prévoit plusieurs mesures dignes d'attention saluées en général par la communauté environnementale québécoise.

### **Intégrer le développement durable dans les actions gouvernementales**

Les mesures prévues visent à intégrer les principes d'un développement durable dans les politiques, les programmes et les actions entreprises par les instances gouvernementales. Le conseil de l'environnement applaudit cette démarche qui assurera plus de cohérence au sein de l'administration publique. En particulier, nous nous réjouissons de l'intégration de ces principes dans les ministères à vocation économique tels les ministères des ressources naturelles et de l'agriculture.

### **La création d'un poste de commissaire au développement durable et d'un nouveau droit à un environnement sain**

Le conseil de l'environnement se réjouit de la création d'un poste de commissaire au développement durable et de l'enchâssement d'un nouveau droit à la Charte des droits et libertés de la personne qui sera modifiée avec l'insertion de l'article suivant : *«Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité.»*. La référence explicite au concept de biodiversité permettra d'appuyer ce nouveau droit sur des bases moins équivoques et sujettes à des interprétations douteuses par les acteurs susceptibles d'être interpellés à rendre des comptes.

## **La création du Fonds vert**

Le conseil de l'environnement appuie aussi très fortement la création par le ministère de l'Environnement d'un fonds vert permettant d'octroyer un soutien financier aux municipalités et aux organismes sans but lucratif. La survie des organismes écologiques dans la région, comme ailleurs au Québec, était très sérieusement compromise depuis le dernier budget provincial. Ces groupes locaux, qui reposent essentiellement sur l'implication bénévole, ne disposaient plus d'aucun financement pour assurer une présence dans leur milieu. Le conseil de l'environnement était très préoccupé par cette question et il interviendra en faveur d'un financement plus stable et adéquat.

## **La stratégie de développement durable**

Le gouvernement entend adopter cette stratégie un an plus tard qui permettra d'identifier les actions de la mise en œuvre du développement durable. La stratégie instaurera un cadre au sein de l'administration publique exhortant les ministères à entreprendre des actions pour satisfaire les objectifs de développement durable et à rendre des comptes pour évaluer les résultats obtenus. Les ministères et organismes gouvernementaux devront considérer 14 principes dont la santé et qualité de vie, la protection de l'environnement, le principe de précaution, la préservation de la biodiversité, le respect de la capacité de support des écosystèmes, la production et la consommation responsables ainsi que le principe de pollueur/utilisateur payeur.

## **Un agenda de plusieurs années avant de passer aux actes**

Le projet sera soumis à une consultation publique dans les régions au début de l'hiver 2005. Nous serons en mesure d'évaluer si l'État entend véritablement passer aux actes et non se satisfaire d'un catalogue d'énoncés et d'intentions creuses. En effet, c'est au moment de passer aux actes que les choses se compliquent généralement.

Le conseil de l'environnement sera à pied d'œuvre au cours des prochains mois et des prochaines années afin que ce plan se concrétise et surtout, qu'il donne les résultats escomptés. Néanmoins, les délais annoncés pour la mise en œuvre du plan vert indiquent que la tâche incombera au prochain gouvernement puisqu'il s'écoulera au moins deux sinon trois ans avant que les ministères et organismes gouvernementaux se dotent de plans d'action pour se convertir au « régime vert ».

-30-

Source : Luce Balthazar, directrice (418) 721-5711